



Garantie décennale sur une réparation d'un mur

Par **EUGER**, le **20/11/2018** à **11:45**

Bonjour Madame, Monsieur,

En février 2018, j'ai été victime d'un sinistre. Des jeunes en état d'ébriété ont percuté mon mur de clôture ancien fait en pierres de silex... nous n'avons pas eu le temps de relever le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule. Celui-ci s'est effondré sur une petite partie et le reste menace de s'effondrer d'un moment à l'autre sur le parking situé derrière. J'ai donc contacté mon assureur (la MATMUT) qui a mandaté un expert et un maçon qui est passé. Lors de son premier passage, ce dernier a indiqué qu'il fallait refaire tout le mur à l'identique. L'assureur n'étant pas d'accord, le maçon a cette fois revu ses tarifs à la baisse en indiquant qu'il fallait refaire tout le mur mais en agglos... et lors d'un troisième passage, celui-ci a décidé de reboucher uniquement le trou dans le mur mais refuse de faire jouer sa garantie décennale en sachant que le mur menace de tomber sur les enfants qui jouent dans la rue. Que puis-je faire pour obliger l'assureur à prendre en charge la totalité du mur et le maçon à faire jouer sa garantie décennale dans l'hypothèse où il ferait le mur partiellement. Je vous remercie pour vos précisions car je suis dans l'impasse. Bien cordialement